



MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019 PRÉSENTÉ PAR LA MAIRESSE

Conformément aux nouvelles dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, je vous présente les faits saillants du rapport financier 2019 ainsi que du rapport du vérificateur externe.

ÉTATS FINANCIERS 2019

L'exercice financier 2019 de la municipalité de Grosses-Roches se termine avec un excédent des revenus sur les dépenses de 50 451 \$.

Les revenus de fonctionnement de l'année ont été de 895 666 \$, tandis que les dépenses et les éléments de conciliation à des fins fiscales ont totalisé 845 215 \$.

En 2019, la Municipalité a investi 666 390 \$ en immobilisations, principalement pour la réalisation de divers travaux dont :

- Finaliser les travaux sur la route de Grosses-Roches
- Remplacement de conduites sur la rue Mgr Ross
- Réparation du centre touristique

Déduction faite des montants qui seront remboursés par le gouvernement du Québec, la dette nette municipale se situe à 618 392\$ en 2019 comparativement à 425 669 \$ en 2018.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Les états financiers 2019 ont été vérifiés par le vérificateur externe Raymond, Chabot Grant Thornton. Dans cette vérification, le vérificateur, dans son rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Grosses-Roches au 31 décembre 2019 conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux, je vous informe que la rémunération de base annuelle du maire est de 3 849.84 \$ et que celle de chaque conseiller de 1 283.52 \$. En plus de la rémunération de base, tout membre du conseil reçoit une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération de base.

La Municipalité régionale de Comté (MRC) de La Matanie verse au maire ou à son remplaçant une rémunération de 226,00 \$ pour chaque séance régulière, extraordinaire ou du comité administratif à laquelle il assiste.

Victoire Marin,
Mairesse